



Conditions générales liées à la pratique de la voile au sein de l'École Française de Voile du CNAR

Les cours théoriques et pratiques sont assurés par des moniteurs titulaires de diplômes d'État ou fédéraux. Toute personne désirant suivre un stage ou, pour les mineurs, la personne assurant la tutelle, doit remplir et signer une demande d'inscription à ce stage et en respecter les obligations.

Les stagiaires majeurs ou les représentants légaux pour les, stagiaires mineurs, attestent de l'aptitude du pratiquant à s'immerger (avec brassière ou non), à nager au moins 25 mètres pour les moins de seize ans, à plonger et à nager au moins 50 mètres à partir de seize ans. De plus, les stagiaires et les tuteurs pour les mineurs, attestent de leur aptitude physique à la pratique des sports et s'engager à déclarer tout traitement ou contre-indication médicale.

Nous demandons le paiement de la totalité du prix du stage à l'inscription. Ce montant ne sera remboursé qu'en cas de défection justifiée au moins 7 jours avant le début du stage considéré.

Tout stage commencé est dû en entier. Un remboursement peut être effectué sur présentation d'un certificat médical montrant l'incapacité à suivre le stage.

L'inscription aux stages implique l'Adhésion stage à l'École de Voile du C.N.A.R. valable pour l'année civile et le Passeport Voile FFV, valable pour l'année civile sur toute la France.

L'adhésion à l'école de Voile et le Passeport Voile FFV sont obligatoires pour tout 1er stage, (Adhésion Stage 13€ - Licence Enseignement 12€).

Le Passeport Voile est une licence enseignement qui ne permet pas la participation à des compétitions officielles ou toute autre activité fédérale.

L'adhésion à l'école de Voile *donne accès au Clubhouse* et aux stages de l'École de Voile mais ne se substitue pas à l'adhésion au CNAR. Dans ce cadre, elle ne donne pas droit au parking bateaux ni à la délivrance de licence FFV.

Le Passeport Voile étant nominatif, les élèves ne peuvent en aucun cas se faire remplacer par un parent ou un ami, s'ils sont dans l'impossibilité d'assister à tous les cours.

Règlement de l'École de Voile :

Le Chef de Base a le droit d'annuler ou d'interrompre une séance de navigation en cas de conditions météorologiques défavorables. Si la navigation n'est pas possible, des cours théoriques sont organisés. Les stagiaires ne se présentant pas au cours ne pourront être remboursés. Si le moniteur renvoie des stagiaires sans assurer aucune séance, le cours sera reporté, ou les stagiaires seront remboursés. Des conditions météorologiques défavorables à la pratique de la voile n'impliquent pas une reconduction du stage. L'activité sera maintenue et adaptée. Dans ce cas, les élèves sont invités à s'informer du déroulement prévu (cours théoriques, matelotage,....)

1 - Le port du gilet de sauvetage ainsi que celui de chaussures sont obligatoires pour toute personne embarquée sur les bateaux à voile ou à moteur de l'école de voile. Une combinaison qui peut être fournie est fortement recommandée pour la pratique de la voile. Il est fortement recommandé de prévoir tennis ou bottillons, short, pull, ciré ou coupe-vent, vêtements de rechange et serviette de bain.

Il est interdit à toute personne non autorisée, d'embarquer à bord des bateaux, voile ou moteur, del'école.

Pour les stages découverte Moussaillons, les stages Optimist et Planche à Voile, plusieurs stages s'effectueront dans la journée à des heures différentes. Si le nombre de stagiaires est insuffisant, un seulgroupe sera mis en place.

Pour les stages initiation Optimist et Planche à Voile, 2 ou 3 séances sont prévues. Les séancespourront être décalées en fonction du taux de remplissage.

En période de forte affluence, d'autres séances peuvent être mise en place. Renseignez-vous.

Un stagiaire inscrit à un stage de perfectionnement, jugé trop faible techniquement ou physiquementpar le moniteur et / ou le Chef de Base, pourra être transféré dans un groupe de niveau inférieur, la différence entre les prix des stages sera alors remboursée.

L'École de Voile met à la disposition des stagiaires, du matériel de haute qualité et coûteux. Il est demandé de le respecter. Les élèves doivent signaler au moniteur toute anomalie concernant leur matériel.

En cas de perte ou dégradation due à une négligence, les remboursements seront à la charge du stagiaire.

Que ce soit à l'École de Voile ou sur les parkings avant la navigation, seul le moniteur responsable du groupe est habilité à prendre des décisions. En conséquence, le CNAR se réserve le droit, après un 1er avertissement, de prendre toutes les dispositions vis-à-vis de quiconque qui enfreindrait cette règle. Ces dispositions peuvent aller jusqu'au renvoi du stagiaire contrevenant. Dans ce cas, l'ensemble des sommes versées restera acquis au CNAR.

Le CNAR dégage son entière responsabilité en cas de pertes ou de vol d'effets personnels l'intérieur comme à l'extérieur de ses locaux. Cependant, *vous pouvez confier vos effets personnels à l'accueil.*

Règlement du bassin d'initiation à la natation :

Le BEESAN a le droit d'annuler ou d'interrompre une séance de natation en cas de conditions météorologiques défavorables. Si la pratique n'est pas possible, des cours théoriques et autres animations sont organisés. Les stagiaires qui ne se présentent pas au cours ne pourront être remboursés. Des conditions météorologiques défavorables n'impliquent pas une reconduction du stage. L'activité sera maintenue et adaptée. Dans ce cas, les élèves sont invités à s'informer du déroulement prévu.

Seule la température de l'eau peut empêcher le déroulement des séances. En dessous de 25°C les cours sont donnés en combinaison, et le temps dans l'eau est aménagé. Pour une température inférieure à 22°C les leçons ne seront normalement pas assurées, sauf si les parents et les pratiquants, après avoir pris connaissance des conditions, acceptent de suivre la séance.

Pour des questions d'hygiène, le port du maillot de bain et du bonnet de bain est obligatoire pour toute personne entrant dans le bassin. Il est interdit à toute personne non autorisée d'entrer dans la zone de baignade matérialisée par la grille qui entoure le bassin.

En période de forte affluence, d'autres séances peuvent être mise en place. Renseignez-vous. Que ce soit à l'école de voile ou sur le BIN, seul le moniteur responsable du groupe est habilité

à prendre des décisions. En conséquence le CNAR se réserve le droit, après un premier avertissement, de prendre toutes les dispositions vis-à-vis de quiconque qui enfreindrait cette règle. Ces dispositions peuvent aller jusqu'au renvoi du stagiaire contrevenant. Dans ce cas, l'ensemble des sommes versées restera acquis au CNAR.

Règlement des cours de Kitesurf :

Le BPJEPS ou DEJEPS a le droit d'annuler ou d'interrompre une séance de kitesurf en cas de conditions météorologiques défavorables (orageux, vent supérieur à 30 noeuds). Si la pratique sur l'eau n'est pas possible, les séances sont maintenues, des cours de kitesurf terrestre sur une plage ou dans un champ, de simulateur derrière le bateau, des cours théoriques et des exercices de secourisme - self Rescue sont organisés. Les stagiaires s'engagent à suivre les 5 cours, s'ils ne se présentent pas, ils ne pourront être remboursés. Des conditions météorologiques défavorables n'impliquent pas une reconduction du stage. L'activité sera maintenue et adaptée. Dans ce cas, les élèves sont invités à s'informer du déroulement prévu.

La température de l'eau peut empêcher le déroulement des séances. En dessous de 20°C les cours sont donnés en combinaison d'hiver, et le temps dans l'eau est aménagé. Pour une température inférieure à 12°C les leçons ne seront normalement pas assurées, sauf si les parents et les pratiquants, après avoir pris connaissance des conditions ; acceptent de suivre la séance.

Assurances :

Uniquement pendant les heures du stage, la responsabilité des stagiaires est assurée. Une garantie individuelle accident peut être souscrite par le stagiaire.

Protection des Données :

Les informations recueillies sur les formulaires papier ou numériques sont enregistrées dans un fichier informatisé par notre DPO pour répondre à votre demande. Elles sont uniquement destinées au CNAR et ne seront jamais diffusées à un tiers ni vendues.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant. Si vous avez une question ou une demande concernant vos données personnelles, écrivez-nous à contact@cnar.fr